RCS : CRETEIL
Code greffe : 9401

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CRETEIL atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2010 B 00571
Numéro SIREN : 493 876 700
Nom ou dénomination : OREGON

Ce dépôt a été enregistré le 04/10/2019 sous le numéro de dépôt 30885

Greffe du tribunal de commerce de Créteil

Acte déposé en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 04/10/2019

Numéro de dépôt : 2019/30885

Type d'acte : Contrat d'apport

Déposant :

Nom/dénomination : OREGON

Forme juridique : Société à responsabilité limitée

N° SIREN : 493 876 700

N° gestion : 2010 B 00571

Copie certifiée conforme
MPR / 08/02/2020 08:18:14
N° de dépôt - 2019/30885 / 493876700

CONTRAT D'APPORT

ENTRE LES SOUSSIGNES

Benoît CAUVIN
Né le 21 août 1979 à Paris 12ème
De nationalité Française
Demeurant 4, Villa du Bel Air – 75012 PARIS

Emmanuel PIERRE
Né le 26 février 1979 à Cognac (16)
De nationalité Française
12, Chemin des Vignes – 91190 Gif-sur-Yvette

Ci-après dénommés « Les apporteurs »
d'une part,

ET

ESSENCE THINK
Société à responsabilité limitée
au capital de 2 000 euros
Siège social : 73, Boulevard Brandebourg – 94200 IVRY SUR SEINE
représentée par Messieurs Benoît CAUVIN et Emmanuel PIERRE agissant en qualité de co-gérants de ladite société.

Ci-après dénommée « La Société bénéficiaire »
d'autre part,

IL A ETE ARRETE ET CONVENU CE QUI SUIT :

I. DECLARATION DE L'APPORTEUR

Les apporteurs déclarent que les biens apportés leur appartiennent en propre. Ils déclarent par ailleurs, être pleinement et régulièrement propriétaires des parts, objet du présent apport, lesquelles ne sont grevées d'aucun gage, nantissement ou droit quelconque au profit de tiers faisant obstacle au présent apport.

EP BC

Copie certifiée conforme
MPR / 08/02/2020 08:18:14
N° de dépôt - 2019/30885 / 493876700

II . APPORT

Les apporteurs soussignés de première part, apporte à la Société ESSENCE THINK, sous les garanties ordinaires de fait et de droit, ce qui est accepté par Messieurs Benoît CAUVIN et Emmanuel PIERRE, ès-qualités, la pleine propriété de 2 000 parts sociales de la société OREGON les biens ci-après désignés et évalués comme suit :

III. BASE D'EVALUATION ET REMUNERATION DE L'APPORT

1) valeur des titres de la SARL « OREGON » :

La société « OREGON» se valorise par ses fonds propres augmentés de la valeur de son actif commercial incorporel. Cette valorisation est déterminée à partir des comptes approuvés de l'exercice 2016.

1) Fonds propres : 204.835 € / 5000 parts sociales = **41 € par part sociale**

2) Valeur du Goodwill :

Le Goodwill est valorisé à travers la valeur de rentabilité de l'exploitation matérialisée par le résultat d'exploitation dégagé par l'activité.

Résultat d'exploitation :

La part est valorisée à 5 fois le résultat d'exploitation du dernier exercice clos, le résultat de l'exercice 2015 étant impacté par des dotations significatives aux provisions sur les comptes clients il n'a pas été pris en compte dans les bases de calcul de la valeur du goodwill.

Le Résultat d'exploitation 2016 :	40 145 €
Coefficient multiplicateur :	5
Total	200 725 €

Soit une valeur par part sociale de 200 725 € / 5000 parts sociales = **40 € par part sociale.**

* *
*

Fonds propres :	41 €
Plus-value sur Goodwill	40 €
Total	81 €

BC

Copie certifiée conforme
MPR / 08/02/2020 08:18:14
N° de dépôt - 2019/30885 / 493876700

Soit par part sociale, un prix de : **81 €**

2) Valeur des titres de la Société ESSENCE THINK

	POURCENTAGE DU CAPITAL	VALORISATION SOCIETE	VALORISATION PARTICIPATION	VALEUR ACTIF	PLUS-VALUE LATENTE
			essence think SARL		
titres OREGON	60,00%	410 000	246 000	100 000	146 000
titres MO DOUGLAS	100,00%	21 100	21 100	2 000	19 100
titres EIFFEL	67%	0	0	0	0
TOTAUX					165 100
Impôt différé sur Plus-value latentes				4%	6 538
Plus value Latente Nette					158 562

Capitaux propres au 31 décembre 2016 : 19.821,00 €
Plus-values latentes nettes : 158.562,00 €
Total 178.383,00 €

Soit par part sociale : 178.383 €/2.000 parts = 89.19 € arrondi à 89.20 €

3) Valeur des titres des apports à ESSENCE THINK :

Les 2 000 parts de la SARL OREGON apportées par Messieurs PIERRE et CAUVIN sont évaluées à **162 000 euros et se décomposant de la manière suivante :**

- Benoît CAUVIN, pour 1.000 parts sociales évaluées à 81 000 €,
- Emmanuel PIERRE, pour 1.000 parts sociales évaluées à 81.000 €.

En rémunération de l'apport ci-dessus désigné, évalué à 162 000 €, il sera attribué aux apporteurs:

Monsieur Benoît CAUVIN : 828 parts nouvelles d'une valeur de 89,20 € (1 € chacune et d'une prime d'apport de 88,20 €), entièrement libérées, de la Société ESSENCE THINK, et le paiement d'une soulte d'un montant de 7.142,40 euros.

- Emmanuel PIERRE : 828 parts nouvelles d'une valeur de 89,20 € (1 € chacune et d'une prime d'apport de 88,20 €), entièrement libérées, de la Société ESSENCE THINK, et le paiement d'une soulte d'un montant de 7.142,40 euros.

BC

Copie certifiée conforme
MPR / 08/02/2020 08:18:14
N° de dépôt - 2019/30885 / 493876700

IV – APPROBATIONN DE L'APPORT

L'apport qui précède ne deviendra définitif qu'après l'approbation par l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société ESSENCE THINK de la réalisation de l'augmentation du capital social.

V - ELECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution des présentes, les parties font élection de domicile :

- l'apporteur : au domicile de chacun des apporteurs,
- la Société bénéficiaire en son siège social indiqué en tête des présentes.

VI - AFFIRMATION DE SINCERITE

Les parties soussignées affirment sous les peines édictées par la loi que le présent acte exprime l'intégralité de la valeur des biens apportés.

VII – FRAIS

Les frais, droits et honoraires des présentes, ainsi que ceux qui en seront la conséquence, sont à la charge de la Société bénéficiaire qui s'oblige à les payer.

Fait en cinq exemplaires.
A Ivry sur Seine
Le 13 novembre 2017

Benoît CAUVIN

Emmanuel PIERRE

ESSENCE THINK

Enregistré à : SERVICE DEPARTEMENTAL DE L'ENREGISTREMENT
CRETEIL
Le 29/01/2018 Dossier 2018 05174, référence 2018 A 01906
Enregistrement : 125 € Penalités : 0 €
Total liquidé : Cent vingt-cinq Euros
Montant reçu : Cent vingt-cinq Euros
L'Agent administratif des finances publiques

Agent des Finances Publiques

Copie certifiée conforme
MPR / 08/02/2020 08:18:14
N° de dépôt - 2019/30885 / 493876700